



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**64<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 18 juin 2009**

**FR**

UNIDROIT 2009  
A.G. (64) 2  
Original: anglais  
juin 2009

**Observations concernant le projet d'ordre du jour  
de la réunion spéciale de l'Assemblée Générale**

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a présenté des observations concernant le projet d'ordre du jour de la réunion spéciale de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT et demandé que ces observations soient transmises aux participants à ladite réunion. Ces observations figurent donc en Annexe au présent document.

## Observations du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

### Objet: réunion spéciale de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, 18 juin 2009

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous nous réjouissons de la tenue de la réunion spéciale organisée par le Secrétariat qui permettra aux Etats membres, y compris ceux qui n'ont pas participé à la récente réunion du Conseil de Direction, d'obtenir des informations mises à jour sur les questions qui y ont été discutées concernant l'éventuel Programme de travail futur de l'Institut. Nous relevons que les décisions relatives aux travaux futurs seront prises lors de la réunion ordinaire de l'Assemblée Générale qui aura lieu à l'automne 2009.

L'organisation de cette réunion constitue une première étape vers un changement des méthodes de travail de l'Institut que notre Gouvernement, avec d'autres, a proposé, et nous avons l'espoir que d'autres mesures à ce propos seront examinées à la fois par les Etats membres et par le Secrétariat dans les mois à venir. Brièvement, nous avons proposé par le passé des modifications qui n'exigent pas d'amendement du Statut organique, mais qui viseraient à accroître le rôle de tous les Etats membres en général en ce qui concerne les activités de l'Institut, y compris l'interaction entre les Etats membres et le Conseil de Direction, indépendamment du fait que le ressortissant d'un Etat membre donné siège au Conseil. Nous entendons transmettre d'autres propositions à cet égard à l'avenir.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette réunion et l'accent mis sur les travaux futurs, nous souhaitons dès le début féliciter le Secrétariat pour les informations récentes et très instructives (les meilleures que nous ayons reçues jusqu'à présent et le mérite en revient évidemment au personnel de l'Institut) sur les différentes propositions de travail, ainsi que l'accent mis sur les coûts et les ressources qui pourraient être impliqués pour chacun des projets, afin d'aider les Etats membres à prendre des décisions informées. Cela permettra également d'obtenir des avis de la part des secteurs économiques, commerciaux et autres concernés par de telles propositions, aussi bien en termes de faisabilité que de probabilités d'application par le secteur en question.

Nous supposons que, en vue de la discussion lors de la réunion du 18 juin, l'ordre du jour provisoire annoté de cette réunion a été établi à partir des conclusions de la récente session du Conseil de Direction. Le troisième point de l'ordre du jour de la réunion du 18 juin couvre ces recommandations a) – f) concernant les travaux futurs éventuels qui figuraient au point 9 de l'ordre du jour du Conseil de Direction, et qui n'ont pas été à ce stade autorisés, à l'exception d'études et d'analyses qui seraient préparées par le Secrétariat le cas échéant et si les ressources le permettent.

Ainsi, nous comprenons que ces recommandations devraient être considérées comme étant distinctes, et s'ajoutant, aux domaines de travail qui figuraient aux points 5 à 8 de l'ordre du jour du Conseil, et pour lesquels la poursuite des travaux a été autorisée à différents niveaux, à savoir:

- 1) les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, y compris l'achèvement du projet de Protocole spatial et l'examen préliminaire du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction;

- 2) le projet de Convention sur les titres intermédiés;
- 3) les Principes relatifs aux contrats du commerce international; et
- 4) la Loi type sur la location et la location-financement.

Nous soulignons ces éléments pour éviter toute ambiguïté et qu'il soit clair que les projets qui figurent sur la liste de l'ordre du jour pour la réunion du 18 juin ne sont pas les seuls travaux futurs prévus.

Nous souhaiterions que ces observations soient transmises aux participants à la réunion.

Harold S. Burman  
Bureau du Conseiller juridique  
Département d'Etat